



FEMMES ET =
DIPLOMATIE



La Cour au féminin

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR EMMANUEL MACRON PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 29 décembre 2017

Monsieur le Président,

Les réseaux féminins de l'administration sont heureux de vous souhaiter une excellente année 2018, sous le signe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous avez érigé l'égalité femmes-hommes grande cause nationale de votre quinquennat. Nous nous en réjouissons, et pensons que la mobilisation de nos réseaux sera utile au déploiement des actions qui nous paraissent indispensables dès l'année qui s'ouvre.

Pour la commencer sous les meilleurs auspices, nous vous rappelons les termes de la lettre ouverte que nous vous avons adressée il y a quelques mois, alors que vous étiez encore candidat à la présidence de la République : exemplarité dans le pilotage de l'Etat, prolongement d'un gouvernement paritaire par une administration mixte, portage politique traduit en actions concrètes.

Force est de constater que, malgré les annonces faites dans les premiers mois de votre quinquennat, que les réseaux féminins saluent, l'inquiétude prédomine sur la place des femmes dans le pilotage de l'Etat, sur leurs parcours professionnels et sur la lutte contre les stéréotypes, le sexisme et le harcèlement sexuel.

La place des femmes dans le pilotage de l'Etat continue à être insuffisante et préoccupante. L'élaboration d'un dispositif « Sauvadet 2 » est indispensable.

Le portage politique de ce sujet par vos ministres régresse par rapport à la mandature précédente. La composition de leurs cabinets en témoigne, les nominations aux postes de responsabilité également. Les femmes ne représentent que 38% des effectifs des cabinets (à l'Elysée : 17 femmes sur 53 membres du cabinet sans compter les militaires...). Dans la fonction publique d'Etat, après une stagnation en 2016 avec 33% de femmes primo-nommées (taux identique à celui de 2013), en 2017, pour la première fois depuis la mise en place du dispositif de nominations équilibrées aux postes de responsabilité, l'obligation légale de primo-nomination de 40% de femmes, ne sera très probablement pas respectée.

Sur cette question, les réseaux féminins sont prêts à participer avec vous à une réflexion sur de nouvelles dispositions législatives, relatives notamment aux modalités de nomination, de constitution de viviers, et d'augmentation du nombre des postes concernés par les obligations de nominations équilibrées. Les réseaux féminins sont prêts à formuler des propositions concrètes pour accompagner la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et le secrétaire d'Etat chargé du dialogue dans la fonction publique dans le portage d'une ambition plus forte inscrite dans la loi.

L'administration recèle encore des mécanismes d'éviction des femmes au cours de leur vie professionnelle

Vous le savez, ces nominations équilibrées peuvent d'autant plus aisément être réalisées qu'elles sont précédées d'une véritable construction de parcours professionnels. Or, cette construction apparaît insuffisamment pensée dans la fonction publique d'Etat, alors que d'autres fonctions publiques développent des pratiques efficaces basées sur une analyse des compétences nécessaires dans les fonctions de responsabilité. Nos réseaux sont prêts à travailler avec vous pour donner des signes clairs d'évolution sur ces questions : les femmes doivent être mieux accompagnées pour contrer les phénomènes d'autocensure et les contraintes qui interviennent dans les carrières. L'organisation du travail doit être modernisée afin que femmes et hommes puissent mieux articuler leur vie professionnelle et leur vie personnelle. La nécessaire résorption des disparités salariales entre femmes et hommes doit constituer également une priorité.

Enfin, la lutte contre les stéréotypes, le sexisme et le harcèlement sexuel, est encore un combat quotidien. Nous vous y savons personnellement engagé. Pourtant, la persistance de comportements sexistes dans l'administration pousse les réseaux féminins de l'administration à demander que soient rappelées les obligations de comportement et d'exemplarité des fonctionnaires et que soit instituée une obligation de résultat en matière de lutte contre le harcèlement sexuel dans toutes ses dimensions (prévention, signalement et sanctions).

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui passe également par l'égalité salariale, est une question de justice. C'est aussi une question de performance des organisations. Nous considérons que, pour la fonction publique, l'exemplarité n'est pas un « supplément d'âme » ; elle est consubstantielle à l'action publique. Elle a ainsi toute sa place dans le grand chantier d'Action publique 2022, à la fois du point de vue de l'agent public, mais également de l'usager et du contribuable, dans la mesure où la suppression des mécanismes d'éviction des femmes contribuera à rendre nos services publics plus performants et efficaces.

Pour que la grande cause nationale de votre quinquennat devienne une réalité, de nouvelles mesures, fortes, sont indispensables très rapidement. Nous savons pouvoir compter sur votre détermination. Soyez assuré de pouvoir compter sur la nôtre.

Pour toutes ces raisons, les réseaux féminins de l'administration ont l'honneur de vous demander de bien vouloir leur accorder un entretien.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.